

Poste n°2020-131

Technicien(ne) d'encadrement de secteur (H/F)

Secteur Nord

1. Conditions d'accès

Poste de catégorie B ouvert aux personnels titulaires de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale ou hospitalière (par voie de détachement sur contrat) ou aux contractuels ayant de l'expérience dans les fonctions de management et d'encadrement d'équipe.

2. Préambule

Le Parc national de La Réunion, créé le 5 mars 2007 comprend deux zones distinctes :

- un cœur de Parc (105 000 ha) dédié à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, où le Parc dispose de pouvoirs réglementaires ; il couvre 42 % de la superficie totale de La Réunion. Ce cœur présente la particularité d'inclure « un cœur habité » (cirque de Mafate et Ilet des Salazes) non accessible par la route et abritant environ 750 habitants. Un schéma d'aménagement des « îlets » de ce cœur habité est en projet. Des secteurs dits « cœurs cultivés » sont également délimités, et identifient les espaces où les activités agricoles (maraîchage, pastoralisme) ou sylvicoles sont reconnues et autorisées à la date de création du Parc national.
- une aire d'adhésion regroupant des territoires ruraux adjacents au cœur du Parc et abritant environ 160 000 habitants, où le Parc ne dispose pas de pouvoir réglementaire. La charte du Parc national y favorise un développement durable fondé sur la solidarité écologique avec le cœur.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion. La Charte du parc national de La Réunion, approuvée par le décret n° 2014-049 du 21 janvier 2014, traduit cet objectif d'équilibre entre préservation et développement.

L'action de l'établissement est encadrée cette Charte, bâtie autour de quatre enjeux majeurs :

- préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions
- inverser la tendance à la perte de la biodiversité
- valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs
- impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts.

La mission de l'établissement public consiste donc d'une part, à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel, à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés et à la surveillance, à accueillir les publics, et plus largement, à mener des actions de sensibilisation à l'environnement.

L'établissement public doit également d'autre part, faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national, en coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et

particulièrement des communes adhérentes à la Charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable. Toutes les communes de l'île sont concernées soit par le cœur, soit par l'aire d'adhésion, soit par ces deux zones du Parc national. Sur les 24 communes de l'île, 19 ont fait le libre choix d'adhérer à la Charte. Des conventions d'application triennales seront établies avec ces communes et avec d'autres partenaires.

L'établissement public Parc national est composé d'un siège (direction, secrétariat général, trois services techniques), basé à la Maison du parc à la Plaine des Palmistes et de quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite Ile (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national compte ainsi environ 40 agents au siège et une quarantaine d'agents, assurant majoritairement des missions de terrain, dans les secteurs.

Ancrage territorial du Parc national, le secteur se doit de garantir la proximité à l'utilisateur, au public, aux partenaires locaux pour rendre accessible l'action du Parc au plus grand nombre et en contact direct, et développer ainsi l'intérêt et le respect vis-à-vis des patrimoines.

Chaque secteur compte environ une dizaine d'agents, avec :

- un encadrement assuré par un(e) responsable de secteur, son adjoint(e) et un(e) technicien(ne) d'encadrement ;
- une équipe d'agents de terrain, composée de garde-moniteurs et de médiateurs du patrimoine.

La gouvernance du Parc national repose sur plusieurs instances : un Conseil d'Administration (88 membres), un bureau qui gère les affaires courantes (15 membres), un Conseil Scientifique (18 membres) et un Conseil Économique, Social et Culturel (15 membres). Le Parc national de La Réunion est sous la tutelle du Ministère en charge de l'écologie.

3. Nature de l'activité

Sous l'autorité de la Responsable de secteur d'affectation, le/la technicien(ne) d'encadrement exerce au sein d'une unité territoriale qui a vocation à connaître finement son territoire d'intervention (usages, usagers) :

- pour alimenter et co-construire les stratégies de l'établissement,
- et pour mettre en œuvre de manière opérationnelle le plan d'action de la charte du parc national sur le terrain.

Le/la technicien(ne) d'encadrement met en œuvre à l'échelle du secteur, les stratégies de l'établissement dans les domaines impliquant les missions de terrain :

- la connaissance des territoires comprenant la collecte des informations et des données sur l'état des espèces, des habitats naturels, des milieux et des sites naturels et culturels ;
- la mise en œuvre des actions contre les Espèces Exotiques Envahissantes (diagnostic sur le terrain, intervention, suivi) ;
- les actions d'accueil, de sensibilisation et d'information auprès des publics (scolaires, grand public, professionnels, etc.)
- l'instruction et le suivi des autorisations délivrées par le parc ;
- la surveillance des territoires avec des activités de police de l'environnement définies dans le cadre de la Stratégie de police de l'Etablissement. En tant qu'Inspecteur de l'Environnement", il est assermenté et commissionné pour rechercher et constater les infractions aux réglementations du Parc.

Dans ce cadre, il/elle assure l'encadrement fonctionnel des agents de terrain (6), l'animation et la coordination globale des domaines sous sa responsabilité, la supervision technique et administrative des activités de terrain.

Activités principales :

3.1 Participation à la gestion du secteur et au fonctionnement de l'établissement

- Participer activement à la gestion du service et se référer régulièrement à la Responsable de secteur.
- Sur ses domaines d'activité, participer à l'élaboration et au suivi de la stratégie à l'échelle du secteur ou dans le cadre de groupes de travail organisés par l'établissement (notamment le groupe Police).
- Proposer et tester des méthodes de travail, les faire valider, proposer les ajustements nécessaires au vu de l'évolution du contexte.
- Assurer un rôle de correspondant direct auprès des homologues des autres secteurs sur ses domaines d'activités.

3.2 Encadrement des missions de terrain

- Planifier, organiser et coordonner l'activité de terrain du secteur en lien avec la Responsable de secteur.
- Gérer techniquement le travail saisonnier et les ressources affectées à l'activité de terrain du secteur.
- Mettre en œuvre des actions de terrain et veiller à l'atteinte des objectifs dans les domaines de responsabilité définis.
- Assurer la gestion logistique, le suivi administratif de 1^{er} niveau et la gestion du temps de travail pour l'activité de terrain (frais, véhicules).
- Veiller à la restitution des missions auprès du responsable direct de la mission
- Participer à l'ensemble des activités de terrain.

En tant que de besoin, le technicien d'encadrement s'appuie sur des référents parmi les agents de terrain du secteur, tout en conservant le pilotage général (quantitatif/qualitatif).

3.3 Surveillance des territoires et gestion des activités

- Gérer les demandes d'autorisations et d'avis pour les activités en cœur de parc (pour des travaux, manifestation sportives, survol, tournage, travaux de recherche scientifique, ...) : accompagnement des pétitionnaires, instruction des demandes en lien étroit avec les autres services de l'établissement (scientifique et aménagement), suivi des opérations, police administrative
- Participer à l'élaboration et veiller à la mise en œuvre du plan de contrôle de Police sur le secteur.

3.4 Missions transversales

- Piloter une ou plusieurs missions transversales à l'échelle de l'établissement, en fonction de son profil (ex : police, signalétique, manifestations publiques, sécurité montagne)

4. Relations hiérarchiques et fonctionnelles

Le/la technicien(ne) d'encadrement est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la Responsable de secteur.

Il/elle travaille en lien fonctionnel avec les autres services de l'Etablissement, sur les sujets transversaux et stratégiques pour l'Etablissement.

En tant qu'Inspecteur de l'Environnement, chargé(e) de missions de police judiciaire définies par la loi, il/elle exerce ces missions sous l'autorité du Procureur de la République.

5. Compétences et aptitudes requises

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du patrimoine naturel et culturel réunionnais et de leurs enjeux. Une bonne connaissance de la biodiversité réunionnaise serait appréciée. - Connaissance du contexte institutionnel et réglementaire des espaces protégés - Bonne connaissance du contexte institutionnel local - Connaissance de l'administration publique - Capacité à mobiliser, à sensibiliser et à vulgariser des connaissances techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne capacité physique - Capacité d'orientation et de progression en terrain difficile - Capacité et expérience de management, d'animation et de coordination de groupe - Capacité à fédérer une équipe - Utilisation du GPS - Technique de médiation /gestion des situations difficiles/ défense pour les missions de police - Aisance rédactionnelle et qualité d'expression écrite et orale - Rigueur, méthode administrative - Maîtrise des outils courants de bureautique, web, SIG 	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme, autonomie, sens de l'initiative - Goût pour le travail en équipe et l'animation - Sens de l'écoute, de médiation et pédagogie - Sens du service public et respect des droits et obligations s'y référant - Forte capacité relationnelle - Contact aisé et agréable - Compréhension des contraintes des acteurs du territoire - Compréhension et pratique du créole appréciées.

6. Conditions et moyens d'exercice

- Être autonome et disponible (y compris ponctuellement le week-end ou la nuit) ;
- Dans le cas où le/la candidat(e) retenu(e) n'était pas Inspecteur de l'Environnement (assermenté), l'Etablissement prévoit de le/la former.
- Permis B indispensable.

7. Localisation du poste

Résidence administrative : Secteur Nord à Saint Denis (Bellepierre).

Des déplacements fréquents ont lieu principalement, sur l'ensemble des communes du secteur d'affectation : La Possession, Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie.

8. Conditions de rémunération

Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire

Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels d'application.

8.Modalités de dépôt des candidatures

Pour les fonctionnaires :

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- trois derniers compte rendu d'évaluation

Pour les contractuels :

- lettre de motivation
- curriculum vitae

La date de disponibilité devra être préciser dans la candidature.

Les dossiers de candidatures sont à adresser **par courriel**, avec demande d'accusé de réception, à l'adresse : contact-rh@reunion-parcnational.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 29 septembre 2020

La date des entretiens sera fixée dans la semaine du 12 octobre 2020

La date de prise de poste est fixée au plus tard le 1^{er} décembre 2020

Personnes à contacter pour informations :

- Responsable des ressources humaines : julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr
- Responsable du secteur Nord : julie.erudel@reunion-parcnational.fr